

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.072

*L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

6 MAI 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

6 MAI 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

**OBJET** : JARDINS DU MONDE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

**VOTE** : 7 CONTRE  
26 POUR

Les travaux de construction des Jardins du Monde sont engagés depuis la fin mars 2001 sous la direction de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est Monsieur LIANG Minh.

Au regard du planning prévisionnel signé par les entreprises, la fin des travaux est prévue pour la fin mai 2002 permettant une ouverture du projet au public pour la saison estivale.

A l'issue des consultations d'entreprises (appel d'offres et/ou marchés négociés), le conseil municipal a retenu les différentes entreprises chargées de réaliser les travaux répartis en 24 lots. Ces travaux comportent une partie bâtiment (superstructure lots n° 1 à 18) et une partie paysage, VRD (infrastructure lots n° 19 à 24).

Depuis le démarrage du chantier, un certain nombre d'adaptations et/ou travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires pour optimiser le projet ou compléter certains équipements non envisagés initialement par la maîtrise d'oeuvre.

Ainsi, les délibérations prises par le Conseil Municipal en Décembre 2001 et Février 2002, sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, avaient permis de compenser certaines impasses de la maîtrise d'oeuvre tant pour la partie paysage (infrastructure), que la partie bâtiment.

La poursuite du chantier a permis de constater la nécessité d'engager des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne fonctionnalité du projet et à la pérennité des plantations.

En conséquence, ces diverses sujétions techniques entraînent les modifications ci-après pour les marchés concernés.

#### **Lot n° 2 - Gros oeuvre : Entreprise PITEL**

Il s'agit de prestations venant compenser la carence de la maîtrise d'oeuvre ayant omis la bâche des eaux vives constituant une animation du projet mais aussi la substitution dans l'atrium de matériaux dioritiques en lieu et place du tout venant calcaire incompatible avec les végétaux.

Plus values : + 40.097,06 euros HT  
Montant initial du marché : 570.376,88 euros HT  
Nouveau montant du marché : 610.473,94 euros HT  
Soit + 7,03 %

#### **Lot n° 3 - Charpente métallique serrurerie : Entreprise DL OCEAN**

Les travaux suivants sont à engager :

- Allongement de la corbeille technique dans bâtiment accueil
- Ajout d'un chevêtre dans pavillons des enfants (sollicité par le Service d'Incendie en cours de chantier pour supporter un châssis de désenfumage).

Plus values : + 2.460,00 euros HT  
Montant initial du marché : 184.561,79 euros HT  
Nouveau montant du marché : 187.021,79 euros HT  
Soit + 1,34 %

#### **Lot n° 5 - Couverture : Entreprise SMAC ACIEROID**

Les travaux complémentaires concernent :

- L'ajout d'un châssis et mise en place d'un exutoire de fumée avec reprise d'étanchéité
- Un complément de plafond du sas d'entrée du bâtiment accueil et le percement de la façade pour provoquer une ventilation naturelle, prestations sollicitées par le contrôleur technique en cours de chantier.

Plus values : + 4.212,40 euros HT  
 Montant initial du marché : 85.548,29 euros HT  
 Nouveau montant du marché : 89.760,69 euros HT  
 Soit + 4,92 %

**Lot n° 7 - Menuiseries intérieures : Entreprise S.N.M.**

Les travaux complémentaires concernent :

- Une porte ajoutée dans bâtiment accueil pour éviter l'entrée du public dans le sas du local réserve du restaurant.

Plus values : + 155,00 euros HT  
 Montant initial du marché : 16.324,68 euros HT  
 Nouveau montant du marché : 16.479,68 euros HT  
 Soit + 0,95 %

**Lot n° 8 - Cloisons / faux plafonds : Entreprise DELHOUME**

Les travaux complémentaires concernent :

- Des modifications des faux plafonds dans bâtiment accueil (sas / secteur infirmerie / entrée salle exposition), liée à la maîtrise d'oeuvre ainsi que l'allongement d'une cloison de doublage dans l'accueil.
- Cloisons séparatives dans local réserve à la demande de la maîtrise d'ouvrage permettant d'optimiser le nombre de locaux de rangement.

Plus values : + 10.378,36 euros HT

Les travaux en moins values consistent à retirer certaines prestations prévues au marché d'origine auxquelles se sont substituées les prestations nouvelles.

Moins values : - 4.030,70 euros HT

Total plus/moins values : + 6.347,66 euros HT  
 Montant initial du marché : 29.333,56 euros HT  
 Nouveau montant du marché : 35.681,22 euros HT  
 Soit + 21,64 %

**Lot n° 11 - Courants forts / courants faibles : Entreprise SIETEL**

Les prestations nécessaires sont liées à la modification du système de billetterie prévu au marché, du contrôle d'accès (barrières), du renforcement du système de vidéo surveillance permettant de sécuriser le site, de l'alimentation électrique des rideaux métalliques de l'accueil ainsi que la modification de l'implantation des fourreaux électriques ou de courants faibles de la banque d'accueil déplacée pour des raisons de sécurité.

Enfin, des fourreaux ont été ajoutés pour desservir les barrières d'accès au parking et permettre leur gestion depuis l'accueil.

Plus values : + 18.816,05 euros HT  
Montant initial du marché : 225.575,16 euros HT  
Nouveau montant du marché : 244.391,21 euros HT  
Soit + 6,34 %

**Lot n° 13 - Clos couvert serres : entreprise DL OCEAN**

Les travaux concernent divers secteurs des bâtiments du parc parmi lesquels :

- L'isolation des bandeaux galva de la périphérie du bâtiment accueil demandée par le contrôleur technique en cours de chantier
- L'installation d'un garde corps sur accès du local technique sous le tube d'exposition pour des raisons de sécurité
- La mise en place d'une ossature complémentaire et de rideaux métalliques sur le bâtiment accueil pour permettre la séparation des espaces commerciaux, de l'accueil, les architectes n'ayant prévu qu'un volume unique.

Plus values : + 51.624,66 euros HT  
Montant initial du marché : 978.235,63 euros HT  
Nouveau montant du marché : 1.029.860,29 euros HT  
Soit + 5,28 %

**Lot n° 15a - Menuiseries bois, scénographie Atrium : Entreprise C.PES**

Pour des raisons techniques liées à une mauvaise interprétation des problèmes de fibres optiques des lames en béton (présentoir des orchidées), initialement prévues, il a été jugé préférable, sur conseil de la maîtrise d'oeuvre, du contrôleur technique, de substituer la solution menuisée hors les supports béton laissés à l'entreprise PITEL prévus au lot ci-après.

Pour ce faire, cette solution augmente les prestations à la charge de l'entreprise C.PES, et permettra une meilleure intégration des lames menuisées dans l'Atrium.

Plus values : + 10.080,00 euros HT  
Montant initial du marché : 55.835,60 euros HT  
Nouveau montant du marché : 65.915,60 euros HT  
Soit + 18,05 %

**Lot n° 15b - Gros oeuvre scénographie Atrium : Entreprise PITEL**

En raison de la substitution des lames présentoirs végétation Atrium, en solution menuisée au lieu de la solution béton initiale, il est retiré à l'entreprise, au regard du bordereau des prix du marché 70 % du poste 1.31. Il subsiste au marché correspondant une valeur de 30 % du poste permettant d'acquitter l'exécution des supports (fondations).

Moins values : - 6.612,74 euros HT  
Montant initial du marché : 44.922,87 euros HT  
Nouveau montant du marché : 38.310,13 euros HT  
Soit - 14,72 %

**Lot n° 20 - Paysage / terrassements préliminaires : Entreprise NSRTP**

Prise en compte au titre du marché de travaux non exécutés et prestation complémentaire : aménagement d'un modelé de terre dans le secteur des eaux vives.

Plus values	:	+	4.755,00 euros HT
Montant initial du marché	:		393.636,61 euros HT
Nouveau montant du marché	:		398.391,61 euros HT
Soit + 1,21 %			

**Lot n° 21 - Paysage sol/mobilier : groupement DAVID/EUROVIA**

Les travaux consistent à prendre en compte :

- Divers réaménagements autour des bâtiments et des allées du parc pour les sols (stabilisés)
- La reprise du secteur des eaux vives derrière l'Atrium pour substituer à l'enrobé une solution pierre naturelle (schiste)
- La reprise de la cascade dans le parc.

Au regard de la balance (travaux en plus et moins values), il ressort une plus value de l'ordre de + 4,25 %.

Plus values	:	+	13.157,62 euros HT
Montant initial du marché	:		309.073,98 euros HT
Nouveau montant du marché	:		322.231,60 euros HT
Soit + 4,25 %			

**Lot n° 22 - Paysage / Plantations engazonnement : Entreprise APAGESMS**

Le présent avenant prend en compte :

- des compléments de végétaux permettant de conforter les paysages par secteur du parc vu la faiblesse du projet conçu par les paysagistes
- des adaptations pour améliorer la fonctionnalité et l'entretien du parc (omission de la maîtrise d'oeuvre).

1/ Renforcement des plantations :

- Labyrinthe des brumes	+	29.150,00 euros HT
- Iles du Levant	+	4.710,00 euros HT
- Atrium	+	10.315,29 euros HT
- Prairie des eaux vives / Toscane	+	23.580,00 euros HT
		67.755,29 euros HT

2/ Déplacement végétation dans divers secteurs et autres travaux :

- Cascade	+	143,25 euros HT
- Bâtiment accueil	+	1.329,50 euros HT
- Iles du Levant	+	1.170,96 euros HT
- Clôture	+	1.045,25 euros HT
		3.688,96 euros HT

3/ Travaux divers omis par la maîtrise d'oeuvre :

- Régularisation fosses plantations sur avenant précédent	+	1.829,40 euros HT
- Déficit terre végétale sur prairie des eaux vives	+	11.816,70 euros HT
		13.646,10 euros HT

soit total avenant

plus values : + 85.090,35 euros HT  
Montant initial du marché : 536.314,36 euros HT  
Nouveau montant du marché : 621.404,71 euros HT  
Soit + 15,86 %

**Lot n° 23 - Paysage / Passerelles : Entreprise CILC**

Sur proposition de la maîtrise d'oeuvre, les passerelles bois ont pu être adaptées.

- Secteur cascade réduction de la longueur
- Adaptation des gardes corps

Ces adaptations génèrent une moins value de 10.606,80 euros HT

Moins values : - 10.606,80 euros HT  
Montant initial du marché : 78.526,30 euros HT  
Nouveau montant du marché : 67.919,50 euros HT  
Soit - 13,51 %

**Lot n° 24 - Paysage / Fontainerie arrosage : Entreprise SIREV**

Au regard des plans de récolement de l'arrosage automatique prévu par les concepteurs du projet, il est constaté un déficit général des installations pouvant gravement nuire au développement des plantations et espaces engazonnés.

En conséquence, il s'avère indispensable pour pallier ce déficit et éviter des installations amovibles pouvant induire des désagréments aux visiteurs, de renforcer le réseau général d'arrosage automatique.

Les installations complémentaires concernent divers secteurs du parc des Jardins du Monde et consistent à prolonger les réseaux de goutte à goutte ou augmenter le nombre de clapets-vanne.

- Pelouse / Canal entrée parc
- Labyrinthe des brumes
- Secteur cascade forêt inondée
- Butte Est

L'ensemble des travaux supplémentaires s'élèvent à :

+ 16.888,06 euros HT  
+ 10.749,57 euros HT  
+ 6.880,03 euros HT  

---

+ 34.517,66 euros HT

Plus values : + 34.517,66 euros HT  
Montant initial du marché : 268.162,14 euros HT  
Nouveau montant du marché : 302.679,80 euros HT  
Soit + 12,87 %

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Royan, réunie le 14 Mai 2002, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, a donné un avis favorable aux avenants à passer pour régulariser les marchés avec les différentes entreprises concernées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'engager la régularisation des avenants aux marchés concernés par les modifications ci-dessus.
- d'autoriser la S.E.M.D.A.S., mandataire de la Ville, à signer ces avenants et à les notifier aux entreprises pour permettre leur exécution dans le cadre du planning.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 mai 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**